

**Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC0821793A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-35 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2004 portant désignation du magistrat chargé du ministère public devant la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en date du 30 juillet 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Michel Cailliau, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer les fonctions de ministère public auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de ladite cour, en qualité de titulaire, en remplacement de M. André Viangalli, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN